



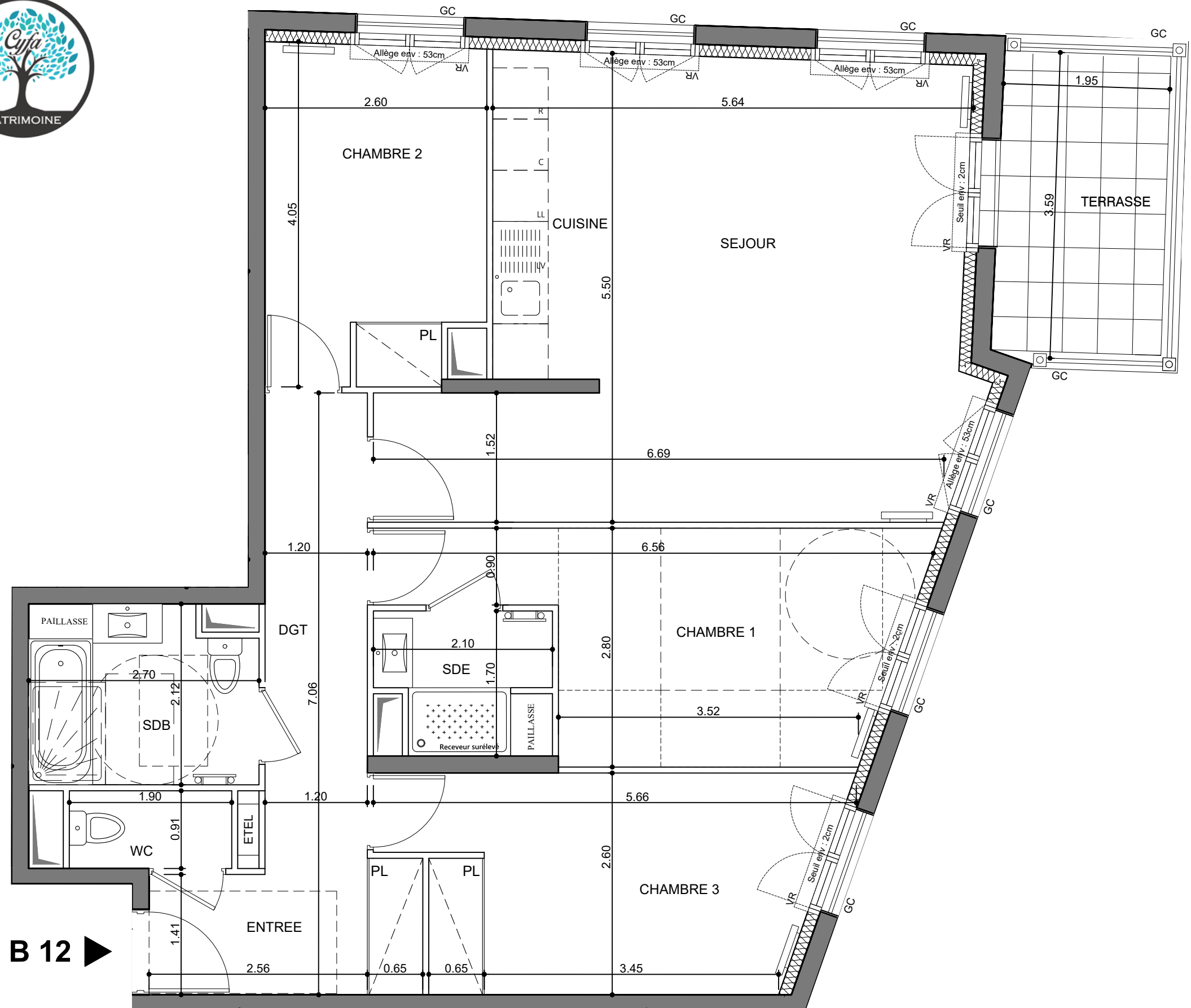
CHEMIN DES COMTES DE PROVENCE LE ROURET 06

3 chemin des Pierres du Moulin
06650 Le Rouret

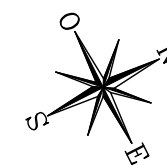


HALL B APPARTEMENT DE 4 PIECES B12 au 1er étage

| | |
|---|----------------------------|
| ENTREE | 4,88 m ² |
| SEJOUR / CUISINE | 32,23 m ² |
| CHAMBRE 1 | 13,17 m ² |
| CHAMBRE 2 | 12,41 m ² |
| CHAMBRE 3 | 9,95 m ² |
| SALLE DE BAINS | 5,43 m ² |
| SALLE D'EAU | 3,21 m ² |
| WC | 1,74 m ² |
| DEGAGEMENT | 6,55 m ² |
| SURFACE TOTALE HABITABLE | 89,57 m² |
| TERRASSE | 6,87 m ² |
| SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE | 96,44 m² |



B 12 ▶



LEGENDE

| | | | |
|----|------------------------|-----|--------------------|
| AV | Allège Vitrée | R | Réfrigérateur |
| VR | Volet Roulant | LV | Lave Vaisselle |
| GC | Garde-corps | LL | Lave Linge |
| | Soffite / faux plafond | C | Cuisson |
| PL | Placard | TRI | Tri sélectif |
| | Robinet de puisage | --- | Retombée de poutre |

Indice A Octobre 2020
Echelle : 1/50

Nota : L'appellation des étages fait référence au niveau d'accès des halls. La déclivité du terrain a pour conséquence d'avoir des appartements au 1^{er} étage qui se trouvent aussi en Rez de jardin par rapport au Chemin des Comtes de Provence.
Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.
La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.